

Département de la SEINE-MARITIME Arrondissement de ROUEN

Ville de BONSECOURS

Décision n°23/24 du 22/04/2024

Objet : Signature d'un contrat de prestation de service pour l'organisation d'un concert

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article R.2122-8,

Vu la délibération n° 2020.10 du 25 juin 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ; Vu la proposition de contrat de « La Fabrik Acoustik » le 3 octobre 2023,

Considérant la volonté de la Commune d'organiser un concert le samedi 8 juin 2024 au centre culturel « Le Casino » pour faire découvrir le nouvel album de l'artiste Benjamin PIAT qui s'intitule « Bivouac »,

Considérant que cette prestation de service relève d'un marché à procédure adaptée sans obligation de mise en concurrence de par son objet et son montant,

DÉCIDE

Article 1: de signer le contrat de prestation de service avec l'association « La Fabrik Acoustik », sis 219 route de la Boisardière – 49430 HUILE-LEZIGNE, représentée par monsieur Patrick COTTIER, Président, pour l'organisation du concert de l'artiste Benjamin PIAT et son équipe, le samedi 8 juin 2024 au Centre Culturel « Le Casino ».

Article 2 : de fixer le montant total de la prestation de service à 1 600€ TTC.

Article 3 : Les services sont chargés de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en forme légale à Monsieur le Préfet.

Fait à Bonsecours, le 22 avril 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 076-217601038-20240422-23-24-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Laurent GRELAUD

Maire de BONSECOURS



f. 201 524 Berger-Levrault (130